



Saisie Attribution avant Signification de Cession de Créance

Par Collino

Bonjour,

J'ai eu le 10/09/19 une saisie attribution sur mon compte bancaire sur la requête d'une société qui a racheté une créance que j'avais auprès d'une banque (créance que je ne conteste pas mais pour laquelle j'avais demandé un échancier suite à une perte d'emploi et des difficultés financières). Cette cession de créance ne m'a pas été notifiée au préalable.

Le 18/09/19 je reçois de la part de l'huissier la "Dénonciation de Procès Verbal de Saisie Attribution avec Signification d'une Cession de Créances", acte daté du 18/09/19.

Ma question : une saisie attribution peut elle être faite alors que la cession de créance ne m'a pas été signifiée ?

Ou le fait qu'elle le soit dans le même acte que la dénonciation de la saisie attribution est suffisant ?

Sachant que la saisie attribution est donc en date du 10/09/19 et la dénonciation avec la signification de cession de créances du 18/09/19 donc quoiqu'il en soit, selon moi, après la saisie attribution).

Un grand merci pour vos réponses